



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
(Reconnue d'utilité publique)

Inscription Commission Paritaire n° 20165.

EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II C-II D-II E

REDACTION ET ADMINISTRATION

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5224-78  
en spécifiant : Stalag II D ou Stalag II E

## Pour ceux qui n'oublie pas

Si mon séjour prolongé à la campagne m'astreint à certaines servitudes, il me laisse, naturellement, pas mal de temps que je consacre à des loisirs divers.

Etant donné que la canicule a sévi avec une ardeur excessive — nous n'avons pas eu de pluie depuis plus de trois mois —, j'ai pris l'agréable habitude de m'allonger pendant deux bonnes heures, chaque après-midi, ou à peu près. Non pas que mon intention soit de piquer un roupillon, bien que cela m'arrive quelquefois — tout dépend de la qualité et de la quantité des mets et des boissons absorbés au repas de midi. Vous me comprenez ?

C'est plutôt dans le but de me relaxer, c'est une mode qui n'est, ma foi, pas désagréable à suivre, loin du bruit, dans une pièce bien fraîche, aux murs épais comme on n'en fait plus, avec une revue, ou un bouquin, dont la lecture contribue à maintenir cette sérénité d'esprit que le tumulte autant diurne que nocturne de la ville ne permet plus de conserver.

Mes lectures, mon Dieu, sont de tout ordre : Les actualités, bien sûr, m'accaparent comme elles accaparent tout un chacun; mais je ne dédaigne pas les romans policiers, il y en a de passionnants; je prise également certains romans avec une prédilection pour les reportages vécus dans lesquels l'aventure a une place prépondérante accompagnée par le suspense angoissant.

J'ai des amis qui en possèdent. J'en profite et je les fais profiter des miens et, contrairement à ce qui se produit souvent, nous les rendons après lecture.

J'ai notamment fait partager à Maurice Schwartz, qui est venu passer avec sa famille le mois de juillet dans mon bled, le plaisir que j'avais eu à lire un livre paru récemment et qui doit intéresser tout le monde, surtout les anciens prisonniers de guerre.

Ce livre, écrit par André Pizier, est intitulé « Sans arme ni bagage ». Vous avez deviné qu'il traite de la captivité.

Je vous dirai tout de suite que je place cet ouvrage parmi les meilleurs de tous ceux qui furent écrits sur cette période de 39 à 45 que nous, personnellement, avons vécue derrière les barbelés.

Écrit dans un style coulant, d'une manière fort objective, il vous permettra de vivre intensément l'odyssée de l'auteur; vous y retrouverez parfaitement, dans la description de ses états d'âme, des sentiments qui vous ont certainement animés.

Je ne vous raconterai pas, même en condensé, ce que

contiennent les trois cents pages du livre.

L'ouvrage se lit, il ne se raconte pas.

Ce qui, pour nous, ne peut qu'accroître l'intérêt que nous aurons à lire et à posséder une telle œuvre, c'est la préface qui sert de présentation au lecteur.

Elle est écrite par Rémy. On lui reconnaît quelque compétence en la matière.

Donc Rémy remet les choses à leur place. Les choses et les prisonniers de guerre.

Je ne pense pas que Rémy ait été influencé par le témoignage des aventures d'André Pizier; il est certain qu'il a connu de très nombreux cas de prisonniers de guerre dont la conduite fut, en tous points, digne et ferme; à tel point qu'il n'hésita pas à assimiler les prisonniers de guerre aux résistants, aux vrais.

Combien semble futile, après cela, l'impression laissée par « Les Grandes Vacances » de Monsieur Francis Ambrière !

C'est pourquoi je ne saurais trop vous conseiller de le lire et de le faire lire.

Vous verrez que je n'exagère point en le mettant sur un pied d'égalité avec « Le Caporal Épinglé », de Jacques Perret, et « Le Grand Monôme », d'Yves Gibaut.

Si mon propos devait vous inciter à vous le prouver, j'ajouterais que « Sans armes ni bagages » est édité chez Julliard.

Je me dois de vous signaler un autre ouvrage, depuis longtemps paru, dont j'ai oublié, hélas, les noms de l'auteur et de l'éditeur. Le premier est un Anglais qui nous raconte son évasion.

Le titre du livre, le voici : « Le Cheval de Bois ».

Vous lirez avec un très grand intérêt un chapitre au cours duquel l'auteur, fort embarrassé au cours de son évasion,

a recours à un Français qu'on lui a signalé comme étant susceptible de l'aider et de lui procurer une filière. La scène est du tonnerre ! Je ne vous en dis pas plus.

Mais vous pouvez me faire confiance; de même que les ouvrages précités, « Le Cheval de Bois » vous procurera de belles satisfactions.

Gilbert Rosset.

Lorsqu'il écrivait sa préface, Rémy avait-il eu connaissance de la nouvelle suivante publiée dans le journal « L'Évadé » de février dernier ?

Je ne le pense pas. Je vous la livre telle qu'elle a été relatée et je ne doute pas que vous ne partagiez mon émotion. Écoutez plutôt :

« Stalag II E. — Aux alentours de la ville de Schwerin, dans le Mecklembourg, sept fosses communes datant de la guerre ont été découvertes. Elles ont été ouvertes du 23 au 25 septembre 1961, en présence de médecins légistes allemands. 500 anciens P.G. soviétiques, français, polonais et yougoslaves ont pu être identifiés.

Selon le rapport établi par la Commission d'enquête, il s'agit d'anciens P.G. (probablement évadés) internés au Stalag II E (Schwerin-Zippen-dorf) et au camp de Stern Buchlöz. Les tortures et la faim sont à l'origine de la mort de ces hommes. » G. R.



## NARREZ VOS EXPLOITS

Messieurs,

Mon père étant pris dans l'engrenage de la vie moderne, c'est-à-dire dévoré par le travail, j'ai voulu donner un exemple de solidarité familiale; tant pis pour vous : vous subirez ma prose.

D'abord, je vous dis tout de suite que ma mère a encore été étonnée de ce que je veuille cette année assister au banquet pour entendre à nouveau des histoires que je connais... presque depuis ma naissance.

Mais non, je ne les connais pas toutes, Gilbert Rosset m'a appris cette année comment on peut faire des échanges inattendus et comment, avec quelques tablettes de chocolat, on peut avoir suffisamment de vin, d'apéritifs et de liqueurs pour faire oublier la captivité à toute une bande de camarades.

J'ai aussi été surprise d'entendre un monsieur, à l'aspect très respectable, raconter comment il jouait les femmes fatales dans vos spectacles (je crois que ce monsieur s'appelait Pompon), et tout

ceci sous l'œil indulgent de sa femme et d'un autre monsieur qui expliqua ensuite comment se faire « porter malade » avec un grain de Vals (quand on se frotte l'œil avec).

Vraiment, vous nous réservez beaucoup de surprises encore !

A ce sujet, un cordonnier normand parlait de cet alambic perfectionné qu'il avait fabriqué lui-même; mais, ne pourrait-il pas nous donner de conseils ? Et MM. Schwartz et Moulé qui étaient si calés pour voler indifféremment pièces de tissus ou volailles ? Ils avaient pourtant l'air bien honnêtes !

J'en ai tellement appris que je n'ose pas aller voir ce film qui parle de vous (« Le Caporal épinglé »), parce que j'ai peur d'être déçue par des images précises. Je crains que mon imagination soit plus riche que la réalité.

Mais mes 15 ans ont été émerveillés par l'amitié qui vous unit, et surtout par l'enthousiasme que vous marquez à évoquer les années qui semblent avoir été pour vous les meilleures de l'existence

## ANTICIPATION

Par ce froid vendredi d'octobre, l'ami Rosset attendait avec patience, en lisant d'un œil distrait « Le Petit écho du Lot ». Des nouvelles de toujours : accidents, inaugurations, discours, un article assez intéressant pour les spécialistes sur la pousse accélérée du chêne-truffier par l'emploi intensif des rayons W-Z et, à la rubrique internationale, compte rendu d'une séance houleuse de l'Europe des Vingt-Trois, à propos de la disparition, au musée de Torino (Italie), d'un flacon de Super-Shell, liquide d'usage courant naguère et dont il ne restait, de par le monde, que quelques échantillons soigneusement inventoriés. Des bruits de pas lui parvinrent, qu'il identifia aussitôt, bruits alternatifs de coups sourds ou amortis, mais dans l'ensemble plutôt alitiers, et il se précipita, autant que le lui permettait un rhumatisme datant de Philippe-le-Bel.

— Salut, Jojo, comment vas-tu ?

— Bonjour, ma vieille, et toi ? Toujours l'œil vif et l'allure juvénile. En ce qui me concerne, encore des insomnies avec mes genives. Autrefois je me faisais arracher une dent ou deux et j'étais tranquille pour six mois, mais ça ne peut pas durer éternellement. Alors ces vacances, bien passées ?

— Comme ça... Belaye a perdu son calme depuis que le casino reste ouvert toute la nuit et qu'on a installé un relais cosmique pour les relations avec Saturne. Réalise un peu : 32 citoyens en 1960 et maintenant 17.000 entassés dans des immeubles en crylor de 45 étages.

— Et la pêche ?

— Ben tu sais, avec le permis grand tourisme, et il n'est pas donné, on a droit à trois gardons pour la saison. Bien sûr, le poisson se fait rare, mais, avec ma canne à radar incorporée, l'affaire est dans le sac en dix minutes. Alors, discrètement, je les rejette à la balle et je remets ça.

— Mince de culot. Si jamais tu te faisais pincer par le garde !...

Et Jojo hochait la tête d'un air rêveur.

— Alors, qu'est-ce qu'on prend ?

— Pour moi, comme d'habitude. Rosset mit deux pfennigs dans le distributeur et obtint deux biberons en carton plastifié de véritable Ricard-Cola, fabriqué par Dupont de Nemours, à Denver (Etat du Colorado).

— Tu te souviens du Pernod 45 ?

— Tais-toi, tu vas me faire pleurer. Comment es-tu venu ce soir ?

— Mon fils m'a conduit avec son scooter aérostable; il me dépose sur la terrasse. Mais tu parles d'une circulation ! A cette heure les engins téléguidés des banlieusards créent de ces embouteillages ! Et la moitié ne respectent pas l'altitude qui leur est fixée.

— Ça n'a pas changé. Déjà, il y a trente ans, quand tu avais un 78 devant ou derrière toi, mieux valait ouvrir l'œil et remettre à plus tard les souvenirs attendris sur ton enfance. Moi je viens par le tube pneumatique. C'est commode : j'ai une bouche d'aspiration à côté de chez moi qui me rejette à Saint-Lazare. Cinq minutes de tube et 300 mètres à pied, mais j'ai toujours bien aimé la marche.

Jojo vida son godet avec une grimace, le goût lui rappelant vaguement l'infusion d'anis étoilé que sa grand-mère faisait alterner avec l'huile de ricin.

— C'est pas tout ça, ma vieille, mais j'aimerais rentrer de bonne heure. On attaque les choses sérieuses ? Pour la réunion de Bureau, j'ai un mot d'excuse de Duchnock. Un vrai gamin celui-là : 71 ans cette année, tu te rends compte ? Il a une séance d'entraînement à son club de bowling électronique, catégorie des juniors confirmés. Je me demande s'il aura l'âge de raison, un jour. Lucien, lui, ne viendra que si sa femme réussit son brevet de pilote d'autogyre à réaction : c'est elle qui l'amène. Ça m'étonnerait de le voir débarquer à cette heure-ci.

— Et Balandart ?

— C'est une autre histoire. Il avait des ennuis avec ses sinus et s'en fait poser d'autres en résine stratifiée. Quarante-huit heures de clinique : le temps que ça sèche.

— Alors, passe à l'ordre du jour.

— Il est plutôt mince. 1<sup>o</sup> le mois prochain, comme prévu, nous aurons une petite cérémonie pour fêter les trois centenaires adhérents de l'Amicale. Faut prévoir un petit goûter avec sandwiches au plancton et un choix de vitamines.

— Ça ne vaudra pas l'entrecôte Bercy.

— Ne parle pas des absents. Deuxièmement : je propose une adresse de remerciements aux généreux bienfaiteurs de notre maison de repos.

— Je vote pour.

— Troisièmement : les mandats recouvrément rentrent de façon normale.

— Aucune erreur ?

— Si... Quelques-unes.

— Ça ne me surprend pas, avec leur manie de remplacer les postiers par des machines électroniques. Tu reçois un pli une demi-heure après son départ de Saragosse, mais il était destiné à ton voisin. Jadis, un cerveau pensant devant un paquet de lettres et c'était trié; crois-moi : du vrai cousu main.

— D'accord. Quatrièmement : le bulletin, autrement dit la pierre d'achoppement, le bât qui blesse, la Roche tarpéenne, une symphonie de Charybde et Scylla et le prélude à la catastrophe. Tu demandes quelques lignes à un gars. En général l'n'est pas contrariant. « Entendu », qu'il dit, et tu dors sur tes deux oreilles. Quand on imprime le bulletin, il te reste la possibilité de laisser les pages en blanc, avec, en travers et en grosses lettres : « Article d'Un Tel ». Je ne peux tout de même pas tout faire tout seul.

— As-tu contacté Bébert ?

(Voir la suite page 4)

FPRES 403



## ...départementales

Maintenant nous attendons la visite prochaine des Lyonnais, en août je crois, et, après, ce sera la Nuit des III. Maurice BRUNET.

Que ceux que cette belle initiative intéresse s'adressent directement aux responsables. Bonne chance, jeunes amis... nous comptons sur vous. Merci.

Marcel Simonneau.

### ALPES-MARITIMES

24 juin. — Sortie à ESTENG. — Près de 200 personnes participaient à cette belle sortie organisée par l'A.C.P.G. des Alpes-Maritimes, dans la vallée du Haut-Var, avec comme but le haut village d'Esteng et ses réalisations P.G.

Les buts de cette sortie étaient de présenter aux cadres P.G. les projets des nouvelles réalisations sociales, soit la transformation de la colonie de vacances et l'installation d'un hôtel-refuge à Esteng.

Le départ eut lieu à 7 heures de Nice, trois cars et des dizaines de voitures qui faisaient un premier arrêt au vert village de St-Martin-Entrannes, où notre dévoué Donadey nous recevait en tant que membre du Comité directeur de l'A.C.P.G. et au nom de la population de St-Martin, son fief natal.

Après nous avoir offert un apéritif sur la placette dominée par les aériennes aiguilles de Pelens, il nous dirigea au monument aux morts où Pinotti, président de la section de Nice de l'A.C.P.G., et

Donadey déposaient une gerbe.

Ce fut ensuite, au fond de la vallée, l'arrêt à Entrannes, autre charmant village où Tabaraud, président départemental de l'A.C.P.G., et Pinotti déposaient une gerbe au petit monument érigé en haut du village.

A 10 h. 45, nous étions en vue du beau hameau d'Esteng, qui étage ses quelques fermes, chalets et refuges à 1.800 mètres d'altitude. Nous allions aussitôt visiter les vastes bâtiments que seront le refuge-hôtel, sous la conduite de Pinotti, Donadey, etc.

On put admirer aussi ce que seront en 1963 ces locaux qui pourront accueillir les P.G. : salles d'eau, vastes pièces, dortoirs et chambres particulières, et le grand balcon circulaire qui englobe toute la vallée.

Ce fut ensuite la réunion dans la vaste salle du rez-de-chaussée, où Pinotti, président de la section de Nice de l'A.C.P.G., détailla ce qu'avait été cette bâtisse des Ponts et Chaussées au Club Alpin Français et ce que les P.G. comptaient en faire. Tabaraud, président départemental, salua les membres des organisations P.G. présentes, et souligna la présence à ses côtés, au nom de l'entente P.G., de : Guidi pour l'U.N.E.G., Monteux et Brunet, pour l'U.N.A.C. A son tour, Guidi, président départemental de l'U.N.E.G., souligna combien il était touché par ces œuvres P.G. Puis Monteux, au nom de l'U.N.A.C., rappela ce qu'étaient ces œuvres et se réjouit de ce que le Comité d'entente soit représenté, en excusant Dumoulin pour l'A.C.C.A.P. Il cita la présence des délégués de l'U.N.E.G. et de l'U.N.A.C. aux côtés de l'A.C.P.G., et il souligna que les différentes associations allaient associer à ces œuvres ouvertes à tous les P.G. sans distinction.

Puis un apéritif fut offert par Hector Antoniasis, patron du Relais de la Cayolle, à Esteng et ex-P.G. A midi, un banquet amical nous réunissait au Relais de la Cayolle. A la table d'honneur, les présidents de l'A.C.P.G., Tabaraud et Pinotti, et Madame, Guidi pour l'U.N.E.G., Monteux, Gisèle Monteux et Brunet, pour l'U.N.A.C., ainsi que les membres du Bureau de l'A.C.P.G. : Centurioni, Breil, Plougouven et Donadey, de l'A.C.P.G. et de l'U.N.A.C., etc.

Dans l'après-midi eut lieu la visite de la colonie de vacances des enfants, où furent étudiés plans et divers aménagements envisagés afin d'en doubler la capacité, et en faire, été comme hiver, une colonie modèle. Projet qui fut adopté dans l'enthousiasme.

En fin de journée, Pinotti invitait quelques camarades à visiter

son chalet, au pied des cols de la Cayolle et de Sanguinières.

Ainsi, Brunet, Plougouven, Alquier, Gisèle Monteux, Monteux, se retrouvaient à l'apéritif au chalet où l'on trinqua à l'entente P.G.

Et ce fut, après un court orage, le retour dans la vallée.

NOUVELLES : du sana du petit-Arbois, à Aix-en-Provence. — Notre ami Genevey, des VI, nous tient au courant de son état, après diverses opérations et de sa lutte pour obtenir une pension décente.

Du Sana du Clergé, à Thorenc. — Notre ami, le R.P. Le Bourhis, nous annonce qu'il va aller subir une intervention pulmonaire à l'hôpital Saint-Joseph, à Marseille.

Nos meilleurs vœux.

### AIDONS-NOUS

La veuve du commandant Frappe (ex-Oflag II D), décédé le 8 mai 1962, à Villefranche-sur-Mer, devant quitter son logement militaire de la citadelle de Villefranche-sur-Mer, recherche :

Logement de 3 pièces et cuisine, à Nice (si possible), soit en meublé ou location, soit à acheter, avec facilités de paiement (neuf ou ancien).

Mme Vve Frappe recherche d'autre part (ayant deux enfants), emploi, de préférence de sténodactylo.

Pour toute réponse, indications à ces demandes, aviser : François Colmas (responsable social de l'Amicale des Oflags II), 24, rue Smolett, à Nice.

### CONSTITUTION DE DOSSIERS

en vue de l'attribution de la Croix de Combattant volontaire de la guerre 1939-1945

Le décret n° 62-558 du 8 mai 1962 (« J.O. » du 12 mai 1962, page 4710) a prorogé conditionnellement, jusqu'au 31 décembre 1962, le délai ouvert par l'article 6 du décret n° 55-1515 du 19 novembre 1955, pour la présentation des candidatures à la Croix du Combattant volontaire de la guerre 1939-1945, instituée par la loi n° 53-69 du 4 février 1953, délai qui était expiré depuis le 25 novembre 1960.

Ainsi que, le précise l'article 1<sup>er</sup> du décret du 8 mai 1962, pour bénéficier de cette prorogation de délai les postulants doivent obligatoirement avoir déposé avant le 25 novembre 1960, terme de rigueur, une demande en vue de la reconnaissance des titres ou de l'un des titres authentifiant leur qualité soit de « combattant », soit d'« engagé volontaire », et n'avoir obtenu ce titre qu'après cette dernière date. De même, le fait que des formations n'ont été reconnues « unités combattantes » qu'après le 25 novembre 1960 permet à ceux qui ont appartenu à ces formations, dans les conditions de dates et de durée exigées, de se prévaloir de cette nouvelle mesure.

L'instruction du 18 mai 1962, dont vous trouverez ci-dessous copie, qui fixe les modalités d'appli-

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

**CHAMPAGNE**  
**LE BRUN-DOMI**  
Ancien P.G.  
MONTHELON (Marne)  
Demandes prix et conditions



**CHAMPAGNE**  
**ABEL LAGACHE**  
ex-P.G.  
Chavost, près Epernay (Marne)

cation de ce décret, précise que les demandes présentées doivent être établies et déposées auprès de l'autorité militaire, accompagnées de pièces justificatives, et notamment, pour les candidats se recommandant de l'article 1<sup>er</sup> du dit décret, d'une attestation constatant la date de dépôt de leur demande de carte soit de « Combattant volontaire de la Résistance », soit de « Combattant » de la guerre, 1939-1945.

A cet effet, elle comporte en annexe un modèle qui devra être scrupuleusement respecté.

Il vous appartiendra, en conséquence, de délivrer aux personnes qui en feront la demande une attestation conforme à ce modèle, laquelle devra préciser les dates de dépôt de la demande et de délivrance de la carte dont il s'agit, et de rappeler aux intéressés que leur dossier devra être déposé, au plus tard le 31 décembre 1962, auprès de l'autorité militaire dont ils dépendent.

Bien entendu, dans l'hypothèse où le demandeur n'a pas encore obtenu la carte de « Combattant volontaire de la Résistance » ou celle du « Combattant », à la date à laquelle l'attestation est établie, il y a lieu de préciser qu'aucune décision n'est intervenue à ladite date sur le dossier en cours d'instruction. Dans ces cas, il y a lieu de hâter, dans toute la mesure du possible, l'examen des affaires.

Il convient de donner à ces dispositions la plus large publicité, afin de permettre à tous ceux qui en sont les bénéficiaires de faire leur demande en temps voulu.

P.S. — Les candidats devront obligatoirement inclure dans leur dossier une attestation constatant la date de dépôt de leur demande de carte soit de déporté résistant, soit de combattant volontaire de la Résistance, soit enfin de la carte de combattant de la guerre 1939-1945 ou document en tenant lieu.



L'attestation susvisée sera délivrée aux intéressés par le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Elle sera uniformément libellée comme suit :  
« Je soussigné (nom, prénoms et qualité), certifié que M. ou Mme (nom, prénoms, date et lieu de naissance), a obtenu, après le 25 novembre 1960, la carte de combattant volontaire de la Résistance, la carte du combattant de la guerre 1939-1945, ou le document en tenant lieu, sur sa demande reçue et enregistrée dans mes services le... (date en toutes lettres).  
« Fait à —, le — 196 ».

Les titulaires de la carte de déporté résistant devront réclamer une attestation similaire à la Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre.

La date de publication au « Bulletin Officiel du Ministère des Armées » de la liste des unités homologuées combattantes témoignera de la recevabilité des demandes présentées en vertu des dispositions de l'article 2 du décret du 8 mai 1962.

Fait à Paris, le 18 mai 1962.

Le Ministre des Armées,  
Pierre MESSMER.

Le Ministre  
des Anciens Combattants  
et victimes de guerre,  
Raymond TRIBOLET.

(Extrait du « J.O. » des lundi 4 et mardi 5 juin 1962, p. 5386.)

## ...Légion d'honneur

soit une grande et belle famille, tout en assumant également la fonction de Secrétaire général de l'U.N.A.C.

A l'occasion de cette nomination, je crois devoir, mon cher Marcel, être l'interprète de tous en t'adressant nos plus sincères et chaleureuses félicitations, tout en souhaitant être à même de nous consacrer encore durant de nombreuses années à cette œuvre qui nous est si chère.

Henri Michel,  
Secrétaire général  
de l'Amicale Nle des III,  
Trésorier du Club  
du Bouthéon.

## ...de bonnes vacances

XII, ainsi que les mamans présentes. Les valises étaient entassées dans des taxis et tout le monde se retrouva à la Chaussée d'Antin pour un repas simple mais sympathique, joyeux et... réconfortant.

A vous, mes chers enfants, bonne reprise, bonne réussite dans vos études, bon courage, bonne volonté, restez sages... et ne perdez pas les bons kilogs que vous avez pris dans la Sarthe.

A vous, chers Camarades du Mans, merci de votre dévouement, à vous tous bien entendu, mais en particulier à notre dévoué Maubert et à notre Alfred Perrault. C'est grâce à vous que l'U.N.A.C. peut envoyer chaque année ses

enfants passer deux bons mois de vacances dans d'excellentes conditions et à tous points de vue.

Merci aussi à nos amis Chauvière, d'Ecammoy, et Thiaudet, de Jupilles, qui veillent jalousement pour que nos enfants soient « bien » et « heureux », et enfin toute notre reconnaissance aux hébergeurs qui sont si gentils, chaque année, en choyant avec tant d'amour nos jeunes enfants, c'est aussi grâce à vous que nos enfants connaissent de si belles vacances; merci, merci de tout cœur.

Et maintenant, attendons les prochaines vacances... et tous au travail, grands et petits.  
Marcel Simonneau.

## CALENDRIER DU CLUB

### REUNIONS MENSUELLES :

Premier lundi de chaque mois : V A/C et IV A.  
Premier jeudi de chaque mois : V B, X A, B, C, D, III.  
Premier vendredi de chaque mois : XII.  
Premier samedi de chaque mois : VII A, B.  
Deuxième jeudi de chaque mois : IX B, C.  
Troisième vendredi de chaque mois : XVIII.

### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

6 octobre 1962 : IV A, réunion et repas à partir de 18 heures.  
7 octobre 1962 : VII A, banquet et sauterie.  
14 octobre : à 13 heures, banquet des XII.  
20 octobre : assemblée générale des XVIII à 15 heures.  
3 et 4 novembre : journées nationales des III.  
18 novembre : à 15 heures, sauterie du XVII A.  
2 décembre : arbre de Noël des XII.  
9 décembre : à 10 heures, assemblée générale de l'oflag XVIII A.  
9 décembre : à 15 heures, arbre de Noël du XVII B.

## Liste des Délégués départementaux de l'U.N.A.C.

- BASSES-ALPES :** Abbé DECOBERT André, Moustiers-St-Marie.  
**ALPES-MARITIMES :** Roger MONTEUX, 6, rue Clément-Roassal, Nice.  
**AVEYRON :** Félix GANDROT, Professeur, 12, boulevard François-Fabié, Rodez.  
**BOUCHES-DU-RHONE :** André MORINO, 45, boulevard Volé-lène, Marseille.  
**CHARENTE :** Roger CROUZIT, 80, r/ Montmoreau, Angoulême.  
**CORSE :** Pierre MARTELLI, Quartier Biaggini, Bastia.  
**CREUSE :** Roger CROCICCHIA, 7 bis, boulevard Emile-Zola, Guéret.  
**EURE :** F. BOURNISSEN, 2, rue Saint-Nicolas, Evreux.  
**EURE-ET-LOIR :** J. CHRETIEN, 30, rue Saint-Martin, Nogent-le-Rotrou.  
**GIRONDE :** Laurent BENEDIV, 15, rue Ulysse-Despauz, Bordeaux.  
**HERAULT :** Georges NICOLAS, U.N.A.C., 2, rue Stanislas-Digeon, Montpellier.  
**LOIRET :** René LEPOITTEVIN, Instituteur, 18, rue Paul-Bert, Fleury-les-Aubrais.  
**HAUTE-MARNE :** Marcel HENRY, Bâtiment Logéco, Logement 57, Saint-Dizier-le-Neuf.  
**MOSELLE :** Charles SCHWOB, 31, avenue Foch, Metz.  
**ORNE :** DUGUEY, La Rotonde, Flers-de-l'Orne.  
**RHIN (BAS-) :** Gustave BOULIER, Bourg-Bruche.  
**RHONE :** L. PAGAY, Groupement Lyonnais des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlia, Lyon (1<sup>er</sup>).  
**SARTHE :** P. JOUIN, Commission des Amicales de Camps, 22, rue du Midi, Le Mans.  
**SEINE-MARITIME :** Charles LIOY, 94 bis, avenue Gallieni, Mont-St-Aignan.  
**SEINE-ET-OISE :** Paul GODARD, 26, rue de la Paroisse, Versailles.  
**DEUX-SEVRES :** R.P. Jean VERNOUX, curé d'Aubigné, par Chef-Boutonne (également et provisoirement délégué de la Charente-Maritime).  
**VAR (provisoirement) :**  
SANDRIN, rue Mireille, Bâtiment C, Le Mourillon, Toulon;  
Raoul MARCIOT, 23, rue Baptistin-Paul, La Seyne.  
Albert DAUPHIN, 20, rue Chevalier-Paul, Toulon.  
**VAUCLUSE :** A. COURVEILLE, Directeur Hôpital de Carpentras.  
**VENDEE :** Clément GUINEAUDEAU, route de Mouillaron, La Roche-sur-Yon.  
**VIENNE :** Abbé Pierre MOREAU, Curé de Châteauneuf, 6, rue Creuzé, Châtelleraut.  
**VOSGES :** Georges BERVRAND, 7, rue Colonel-Renard, Epinal.  
**YONNE :** Henri GENEST, promenade du Pré-de-l'Écluse, Noyers-sur-Sarcelle.

Tous ces délégués sont à la disposition des représentants des Amicales Nationales pour leur département respectif.

